



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des écoles Force Ouvrière de l'enseignement public

Syndicat départemental des Bouches du Rhône

13, Rue de l'Académie 13001 Marseille Tel. : 04 91 00 34 22 Fax. : 04 91 33 55 62

Site internet : www.snudifo13.org

email : contact@snudifo13.org

Compte rendu

Entrevue avec la municipalité de Marseille

Le SNUDI-FO 13 a été reçu par Mme CASANOVA, Adjointe au maire, déléguée à l'Education et Mme SUSINI-MONGES, Directrice Générale de l'Education et de la Petite Enfance pour poser un certain nombre de problèmes concernant les écoles de Marseille et les droits des personnels.

➤ **Exonération fiscale (impôt et CSG) pour les études surveillées.**

Le SNUDI-FO a rappelé les différentes démarches auprès de la municipalité pour faire appliquer ces exonérations en application du décret du 4 octobre 2007 tandis que les feuilles de paie émanant des services continuent à indiquer des prélèvements de charges sociales pour les heures supplémentaires concernées. Nous avons communiqué des fiches de paie de communes du département à l'appui de notre demande, où les remboursements apparaissent clairement.

Mme SUSINI a répondu que les services étaient au courant de la réglementation et s'est engagée à intervenir auprès des services pour régler le problème.

Le SNUDI-FO sera attentif au règlement rapide de cette situation qui pénalise particulièrement les enseignants de la ville de Marseille par rapport aux autres.

➤ **Responsabilité en maternelle**

Le SNUDI-FO a souligné qu'à la différence de l'élémentaire, si les parents peuvent venir entre 16h30 et 17h30, il devient impossible à l'enseignant responsable de l'étude de garantir la sécurité, de surveiller les élèves et laisser l'école ouverte.

Mme CASANOVA : Face à un tel problème de responsabilité, la mairie va réfléchir à un nouveau règlement.

Le SNUDI-FO informe qu'en l'absence de textes clairs émanant de la municipalité, c'est le règlement d'école qui doit s'appliquer en limitant l'accès des parents aux bâtiments scolaires à des horaires définis.

➤ **Ecoles : locaux, inscriptions, ATSEM, animation cantine....**

Le SNUDI-FO a rappelé, à la veille des opérations de carte scolaire, la situation de certaines écoles. En particulier au centre ville où le nombre d'élèves nécessiterait une ouverture de classe et où le manque de local l'empêchait de façon récurrente, entraînant des classes particulièrement chargées (30, 31 et même 32 élèves par classe).

Pour FO, les enfants doivent pouvoir être accueillis dans une école proche de leur quartier. Le SNUDI-FO a soulevé le problème des quartiers où de nombreux logements allaient être livrés (13^{ème} arrondissement par exemple).

Mme CASANOVA : Au centre ville, les locaux ne sont pas extensibles et les problèmes se posent différemment en fonction des quartiers. Certaines écoles doivent être restructurées pour être plus fonctionnelles, l'objectif étant de livrer 3 écoles par an.

Exemples d'écoles livrées et à livrer : école Révolution livrée à la rentrée, l'école maternelle des Martégaux complètement reconstruite, Busserade et Barthélémy en septembre prochain.

Certains périmètres scolaires seront revus pour tenir compte des variations de populations et des places dans les écoles.

Concernant les constructions de logements, y compris avec « tarif conventionné », il n'y a pas les arrivées escomptées d'élèves et cela ne change pas grand chose.

*Le **SNUDI-FO** rappelle qu'il est du devoir de la municipalité de prévoir des locaux scolaires correspondant au nombre d'élèves à accueillir. FO refuse notamment les classes surchargées qui dégradent encore plus les conditions de travail des maîtres et d'étude des élèves.*

Attention, le syndicat rappelle que la définition des périmètres scolaires est du ressort de la mairie et que ce n'est pas aux directeurs de faire des propositions !

➤ **Sectorisation et inscription**

Le **SNUDI-FO** a rappelé que l'inscription est de la responsabilité de la mairie, les directeurs ne devant qu'admettre les élèves. Si cette obligation est effective dans les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements, partout ailleurs ce sont encore les directeurs qui doivent assumer cette responsabilité. C'est une surcharge de travail et c'est eux qui se trouvent face aux parents mécontents, en particulier en maternelle. Ils sont également censés utiliser deux logiciels Base Elève et Italic, ce qui entraîne une double saisie.

Les représentants de la municipalité : la généralisation des inscriptions par la mairie se heurte au logiciel Base Elève puisqu' aucune passerelle n'est possible entre Base Elève et Italic. La mairie n'a donc pas accès aux adresses des parents d'élèves. Les groupes de travail nationaux n'ont trouvé aucune solution.

Concernant les inscriptions en maternelle dans le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}, une solution est envisagée : dès janvier et de manière progressive, inscription des enfants qui auront 3 ans jusqu'au 31 octobre. Fin juin inscription de ceux qui auront 3 ans en novembre et décembre. Les plus jeunes étant inscrits en fonction des places disponibles.

*Pour le **SNUDI-FO**, les directeurs n'ont pas à faire les frais des problèmes informatiques ! C'est à la municipalité de trouver les moyens d'assumer ses responsabilités en matière d'inscription des élèves, les directeurs n'ayant qu'à admettre les élèves inscrits.*

➤ **Fermetures des petites écoles**

Déplorant la fermeture de ces écoles, le **SNUDI-FO** a demandé ce que la municipalité avait fait des locaux.

Mme CASANOVA s'est justifiée par la non nécessité de petites écoles comme en milieu rural. Le caractère urbain garantissant des écoles à proximité. Les locaux des écoles maternelles la Pauline et des Cèdres vont accueillir des crèches de 80 places.

➤ **Personnel municipal**

Le **SNUDI-FO** a revendiqué une ATSEM par classe (prenant l'exemple de classe qui ne dispose pas du tout d'ATSEM ou pendant un laps de temps ridicule) et le remplacement des ATSEM absentes.

Mme CASANOVA : Cela est impossible financièrement, sauf à augmenter les impôts locaux ! Cependant, il est prévu le recrutement de 170 personnels, réparties entre environ 20 responsables cantines, 65 agents d'entretien et 65 ATSEM plus 20 réintégrations. Ce qui fait environ 1 ATSEM pour 4 écoles.

Par ailleurs, la mairie prévoit de réhabiliter des concierges dans certaines écoles en particulier les écoles situées dans des quartiers difficiles.

➤ **Jardin d'Eveil**

En conclusion des questions concernant les écoles maternelles, la **délégation** aborde la question des Jardins d'Eveil.

Mme Susini, la directrice générale de l'Education et de la petite enfance explique que la municipalité est opposée aux jardins d'éveil pour de multiples raisons :

- Ils seraient mis en place contre l'école maternelle.

- Ce serait un transfert de charge de l'Etat vers les collectivités territoriales.
- Cela créerait des inégalités entre les élèves en fonction de leur lieu d'habitation (communes « riches » et communes « pauvres »)

C'est de la garderie et non plus de l'école, les personnels et les taux d'encadrement sont différents.

Mme Casanova, adjointe au maire, précise qu'elle est intervenue dans la réunion des maires des grandes communes à l'Assemblée Nationale en ce sens et que la municipalité n'a mis aucune expérimentation en place.

Le SUNDI-FO a expliqué son accord avec l'analyse des jardins d'éveil, effectivement contre l'école maternelle, et a apprécié la position de la municipalité marseillaise.

➤ **Animation cantine (temps récréatif de restauration)**

La Mairie déclare que 202 écoles sur 312 ont une animation.

La délégation du SNUDI-FO a demandé à ce que le dispositif puisse être étendu à toutes les écoles qui le souhaitent.

➤ **Accueil enfant handicapé à la cantine**

Le SNUDI-FO a soulevé le problème posé dans les cantines pour les enfants handicapés qui se retrouvent alors sans AVSI.

Mme CASANOVA explique que la Municipalité s'est accordée avec l'IA pour proposer un contrat spécifique AVS cantine, rémunéré par la mairie en complément du contingent horaire fixé par la MDPH afin d'assurer la continuité du suivi par le même AVS.

➤ **Chauffage des écoles**

Le SNUDI-FO rappelle qu'il avait contacté Madame Casanova sur la question des températures anormalement basses dans les classes en décembre et janvier et nous demande quelles mesures ont été prises.

Mme CASANOVA a rappelé leurs obligations aux entreprises responsables et leur a demandé de prendre toutes mesures afin que quels que soient les aléas (grands froids, coupure de courant, pannes, travaux) aucune classe ait moins de 19° à l'arrivée des élèves. Les entreprises se sont engagées sur 21 !

Le SUNDI-FO prend acte de ces mesures et demande aux personnels de contacter immédiatement le syndicat si des problèmes similaires se représentaient.

➤ **Dotation: Surnuméraire et direction**

Le SNUDI-FO demande, comme nous l'avons fait pour les maîtres E des RASED il y a quelques années, que les maîtres surnuméraires aient aussi un budget de fonctionnement. En effet, ces collègues ont des élèves et ont donc des besoins. Pour mémoire, la municipalité a récupéré 42 dotations correspondant aux postes de RASED supprimés...

Concernant la direction, la communication maintenant quasi exclusivement électronique a provoqué une explosion du budget impression. Le tirage des circulaires, enquêtes, évaluations sont à la charge de chaque direction. La délégation a demandé une augmentation de la dotation pour faire face à ces nouvelles charges.

Mme Casanova doit étudier la question.

Le SUNDI-FO reprendra contact prochainement avec la Mairie pour savoir quelles mesures ont été décidées concernant ces problèmes.

➤ **Logements de fonction**

La délégation FO a demandé que le parc de logements soit préservé et que les PE puissent y accéder.

Mme CASANOVA a répondu qu'avec la disparition du corps des instituteurs et donc du droit au logement, la politique sur les logements allait évoluer.

Il reste 50 instituteurs logés. Les instituteurs qui deviennent PE peuvent garder leur logement contre loyer, jusqu'à leur retraite. Par contre, la municipalité refuse d'étendre ce droit aux PE.

Sur les 442 logements, ceux qui sont à l'extérieur des enceintes scolaires, seront vendus aux enchères ou cédés à des organismes de logements sociaux. Les bénéficiaires serviront à la réhabilitation des autres.

Ceux qui sont dans une école seront utilisés pour créer des salles à disposition des écoles (classe supplémentaire, salle informatique, BCD, cabinet médical, etc...) ou permettront la restauration de la conciergerie en particulier dans les quartiers difficiles.

Le SUNDI-FO qui revendique le maintien du droit au logement, réitère sa demande de possibilité pour les PE, en particulier ceux qui sont dans des situations familiales difficiles, d'accéder à un logement de fonction.

➤ **Semaine de 4 jours ou semaine de 4 jours ½.**

Le SNUDI-FO : Face aux rumeurs et aux groupes de pression pour imposer un nouveau calendrier scolaire et une réorganisation de la semaine scolaire au niveau local, quelles sont les positions de la municipalité marseillaise ?

Mme CASANOVA : Le calendrier a été modifié pour les 3000 agents municipaux, cela a demandé un travail considérable, il est impensable que l'on reparte en arrière. Par ailleurs parents et enseignants se sont habitués à la semaine de 4 jours. La FCPE a d'ailleurs fait des pieds et des mains pour la semaine de 4 jours !

Un mercredi travaillé, cela imposerait :

- un service de cantine à midi (45 000 repas servis par jour), c'est impossible financièrement sauf à augmenter les impôts.
- Une remise en cause du fonctionnement des centres aérés...

C'est pourquoi, la municipalité n'est pas pour une 1/2 journée de classe le mercredi matin.

Le SUNDI-FO a pris acte de cette position mais a quand même souligné que les enseignants n'avaient pas la semaine de 4 jours avec les 108 heures annualisés et les nombreux mercredis travaillés.

**Le SNUDI-FO invite les collègues à signaler
toutes les situations qui posent problème et qui remettent en cause
les droits et garanties statutaires des personnels.**

**Se syndiquer c'est défendre ses droits,
Syndiquez-vous au SNUDI-FO !**